

1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2010 à 20 h à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents les conseillers :

**RÉAL BRUNELLE  
MARIE-CLAUDE CABANA  
DIANE PERRON**

**MARIE-ÈVE LAGACÉ  
JACQUES LAPENSÉE  
ANIE PERRAULT**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement, et Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des finances, trésorier et greffier par intérim sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2010-11-540 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 1<sup>er</sup> novembre 2010
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
  - 2010-11-541 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 octobre 2010
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 2010-11-542 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 31 octobre 2010

## 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010

- N.M. 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction au 28 octobre 2010
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- N.M. 4.1 Discours de la mairesse sur la situation financière de la Ville de Bromont pour l'exercice financier 2010 et dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$
5. **AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT**
6. **RÈGLEMENTS**
- 2010-11-543 6.1 Adoption du règlement numéro 876-66-2010 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'autoriser la vente et l'étalage extérieur pour certains établissements commerciaux »
7. **AFFAIRES COURANTES**
- 7.1 FINANCES ET TRÉSORERIE
- 2010-11-544 7.1.1 Autorisation de signature de tous les documents nécessaires afin de procéder à l'ouverture des divers comptes de banque nécessaire au bon fonctionnement de Ville de Bromont auprès de la Banque Nationale
- 2010-11-545 7.1.2 Désignation des personnes autorisées à signer les chèques et effets négociables autres que des obligations émises par Ville de Bromont
- 2010-11-546 7.1.3 Adoption des amendements budgétaires au 1er novembre 2010
- 2010-11-547 7.1.4 Adoption des prévisions budgétaires de l'office municipal d'habitation de Bromont pour l'exercice financier 2010
- 7.2 TRAVAUX PUBLICS
- 7.3 URBANISME
- 2010-11-548 7.3.1 Engagement de Ville de Bromont envers le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs à donner un statut de protection à l'ensemble de la zone de conservation (milieu humide, ruisseau, bande riveraine et zone de compensation) du projet les Prés Verts
- 7.4 LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE
- 2010-11-549 7.4.1 Demande de dérogation à la tarification pour le souper de Noël du Club de l'âge d'or qui se tiendra dans le Hall d'entrée du Centre sportif et culturel
- 2010-11-550 7.4.2 Demande d'aide financière au Pacte rural pour la mise en valeur du

## 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010

		cimetière St-John
2010-11-551	7.4.3	Demande d'aide financière au Pacte rural pour le réaménagement de l'ancienne succursale de la Caisse populaire Desjardins dans le secteur d'Adamsville
	7.5	SÉCURITÉ PUBLIQUE
2010-11-552	7.5.1	Adjudication du contrat pour la fourniture et mise en service d'un système de radiocommunication mobile et portative au Service de sécurité incendie
2010-11-553	7.5.2	Demande au programme conjoint de protection civile afin de faire l'acquisition d'équipements spécialisés pour le sauvetage
	7.6	GREFFE
N.M.	7.6.1	Transport adapté pour nous inc. - Quote-part 2011
2010-11-554	7.6.2	Autorisation donnée à Vidéotron afin d'installer une antenne temporaire sur le lot 4 342 201, cadastre du Québec, propriété de Ski bromont.com sec, et autorisation de signature d'un bail à titre d'intervenant
	7.7	ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
2010-11-555	7.7.1	Achat des lots 4 573 267, 4 573 269 et 4 573 270, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, chemin de Gaspé, en raison de sa réfection, et cession d'une servitude pour le passage d'une conduite d'aqueduc
	7.8	DIRECTION GÉNÉRALE
	7.9	RESSOURCES HUMAINES
N.M.	7.9.1	Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires
2010-11-556	7.9.2	Autorisation de signature d'une lettre d'entente entre le syndicat des employés municipaux de Bromont (CSN) et Ville de Bromont
	7.10	TOURISME
	8.	<b>DIVERS</b>
2010-11-557	8.1	Renouvellement des intentions de Ville de Bromont et de Ville de Lac-Brome relativement à l'organisme Écoconservation Bromont-Lac-Brome
2010-11-558	8.2	Félicitation à Monsieur Pierre Paradis pour ses trente ans à titre de député de Brome-Missisquoi

## 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010

2010-11-559	8.3	Demande d'aide financière au Pacte rural pour La Fête du chocolat de Bromont
	<b>9.</b>	<b>CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS</b>
N.M.	9.1	Dépôt de la lettre de la résolution numéro 711-10-2010 intitulée « Demande de modification – code du travail – Fraternité des policiers de Mirabel inc. (G4 612 S50) » de Ville de Mirabel
N.M.	9.2	Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de Monsieur Réal Brunelle
N.M.	9.3	Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 17 août 2010
N.M.	9.4	Dépôt de la lettre de la sous-ministre adjointe au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec relativement au transfert des services de santé et des services sociaux de la Ville de Bromont
N.M.	9.5	Dépôt des résolutions des municipalités de Saint-Ignace-de-Stanbridge, de Stanbridge East, de Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River, de Frelighsburg, de Bolton-Ouest, du Village d'Abercorn, du Village de Brome, d'East Farnham, de Ville de Cowansville, de la Paroisse de Sainte-Sabine, de Ville de Farnham, de Ville de Dunham relatives à l'appui à Ville de Bromont pour son transfert des services de santé et des services sociaux de la CSSS de la Haute-Yamaska à la CSSS La Pommeraie
N.M.	9.6	Dépôt de la lettre de Les gens d'affaires de Bromont relativement à la création d'un comité tourisme
N.M.	9.7	Dépôt de la carte de remerciement des résidents du 600 rue Shefford relativement aux travaux d'infrastructures effectués à la Shefford
	<b>10.</b>	<b>AFFAIRES NOUVELLES</b>
2010-11-560	10.1	Proposition réitérer par Ville de Bromont relative à la piste multifonctionnelle traversant le lot 4 437 807, cadastre du Québec, propriété de Gestions Nouaille-Dubois
2010-11-561	10.2	Autorisation de signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux concernant l'équité salariale
2010-11-562	10.3	Mandat de procéder à l'enregistrement du slogan thématique « Prendre le temps »
2010-11-563	10.4	Félicitations à Monsieur Jean-Marc Poirier pour son prix argent remporté lors des prix Azimut
N.M.	<b>11.</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>

**1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010**

2010-11-564

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER PAR INTÉRIM

RICHARD JOYAL

**2010-11-540**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010**

IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> novembre 2010 avec les modifications suivantes :

- Le sujet 7.6.1 intitulé « Transport adapté pour nous inc. – Quote-part 2011 » est reportée à une séance subséquente du Conseil ;
- Le sujet 10.1 intitulé « Proposition réitérer par Ville de Bromont relative à la piste multifonctionnelle traversant le lot 4 437 807, cadastre du Québec, propriété de Gestions Nouaille-Dubois » est ajouté ;
- Le sujet 10.2 intitulé « Autorisation de signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux concernant l'équité salariale » est ajouté ;
- Le sujet 10.3 intitulé « Mandat de procéder à l'enregistrement du slogan thématique « Prendre le temps » » est ajouté ;
- Le sujet 10.4 intitulé « Félicitations à Monsieur Jean-Marc Poirier pour son prix argent remporté lors des prix Azimut » est ajouté.

**ADOPTÉE**

**2010-11-541**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 18 OCTOBRE 2010**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2010;

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 18 octobre 2010 sans modification.

**ADOPTÉE**

**2010-11-542**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2010**

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer, au 31 octobre 2010, au montant de **DEUX MILLIONS SEPT CENT TRENTE-QUATRE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEPT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-CINQ CENTS ( 2 734 287,85 \$ )** à payer par le fonds d'administration ; ladite liste se détaille comme suit :

Compte à payer :	<b>1 085 808,82 \$</b>
Caisse déboursés :	<b>1 328 386,22 \$</b>
Paies versées le:	
-7 octobre 2010	<b>151 049,36 \$</b>
-21 octobre 2010	<b>169 043,45 \$</b>

**Faits saillants :**

Numéro de chèque	Description
37205	Paiement de 407 687,94\$ à Excavation St-Pierre & Tremblay pour les travaux de réfection de la rue Shefford.
37222	Paiement de 453 444,75\$ à Valeurs mobilières Banque Laurentienne pour l'échéance d'une dette.
37223	Paiement de 48 696,59\$ à la Financière Banque Nationale pour l'échéance d'une dette.
37321	Paiement de 39 918,79\$ à Paul Carbonneau & fils inc. dont 24 840,32\$ pour la fabrication d'un pont sur la piste cyclable Bromontoise.
37322	Paiement de 180 934,63\$ à Constructions DJL pour l'achat de pierre & gravier.
37325	Paiement de 27 118,99\$ à Entreprises Choinière inc. pour la location de machineries, réfection Lotbinière

**1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010**

	et Route Verte.
37412	Paielement de 187 880,45\$ à BPR-Infrastructure inc. pour de l'assistance technique en ingénierie.
37452	Paielement de 57 830,24\$ à J.P. Cadrin & ass. Inc. dont 46 666,76\$ pour la confection du rôle d'évaluation foncière 2011-2012-2013.
37507	Paielement de 74 846,58\$ à Teknika-HBA inc. dont 29 849,79\$ pour la surveillance des travaux du poste de pompage Deux-Montagnes.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION AU 28 OCTOBRE 2010**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction au 28 octobre 2010. La valeur des permis émis jusqu'au 28 octobre 2010 se chiffre à **TROIS MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-NEUF MILLE NEUF CENTS DOLLARS ( 3 869 900 \$ )**.

**N.M.**

**DISCOURS DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BROMONT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010 ET DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du discours de la mairesse sur la situation financière de la Ville de Bromont pour l'exercice financier 2010 et de la liste des contrats de plus de 25 000 \$.

**2010-11-543**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-66-2010 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AUTORISER LA VENTE ET L'ÉTALAGE EXTÉRIEUR POUR CERTAINS ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX »**

**1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010**

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du règlement numéro 876-66-2010, intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'autoriser la vente et l'étalage extérieur pour certains établissements commerciaux », a été donné, sous le numéro 2010-09-429, à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 septembre 2010, par madame **DIANE PERRON** ;

ATTENDU l'adoption du premier projet conformément à la résolution 2010-09-467;

ATTENDU l'adoption du second projet conformément à la résolution 2010-10-494;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique portant sur les objets du règlement 876-66-2010 et les conséquences de son adoption a été tenue le 4 octobre 2010;

ATTENDU QU'aucune demande émanant des personnes intéressées afin de soumettre l'une quelconque des dispositions du second projet de règlement 876-66-2010 à leur approbation n'a été reçue dans le délai prévu par la loi ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 876-66-2010 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'autoriser la vente et l'étalage extérieur pour certains établissements commerciaux ».

D'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint, à signer ledit règlement.

**ADOPTÉE**

**2010-11-544**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE TOUS LES DOCUMENTS  
NÉCESSAIRES AFIN DE PROCÉDER À L'OUVERTURE DES  
DIVERS COMPTES DE BANQUE NÉCESSAIRE AU BON  
FONCTIONNEMENT DE VILLE DE BROMONT AUPRÈS DE LA  
BANQUE NATIONALE**



**1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a adjudgé le contrat pour les services bancaires à la Banque Nationale, conformément à la résolution numéro 2010-10-523 ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont doit procéder à l'ouverture des divers comptes de banque nécessaires à son bon fonctionnement ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal doit nommer les personnes désignées pour procéder à l'ouverture desdits comptes de banque ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur des finances et trésorier, ou en son absence la trésorière adjointe, à signer tous les documents nécessaires afin de procéder à l'ouverture des divers comptes de banque nécessaire au bon fonctionnement de Ville de Bromont auprès de la Banque Nationale.

**ADOPTÉE**

**2010-11-545**

**DÉSIGNATION DES PERSONNES AUTORISÉES À SIGNER LES  
CHÈQUES ET EFFETS NÉGOCIABLES AUTRES QUE DES  
OBLIGATIONS ÉMISES PAR VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a adjudgé le contrat pour les services bancaires à la Banque Nationale, conformément à la résolution numéro 2010-10-523 ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont doit agir conformément à l'article 100.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, et à cet effet, nommer la mairesse et le directeur des finances et trésorier afin de signer les chèques et effets négociables autres que des obligations émises par Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE les institutions financières requièrent le nom des personnes autorisées à signer les chèques et effets négociables autres que des obligations émises par Ville de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010**

D'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant nommé périodiquement, et le directeur des finances et trésorier, ou en son absence le directeur général, à signer les chèques et effets négociables autres que des obligations émises par Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

**2010-11-546**

**ADOPTION DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 1<sup>ER</sup>  
NOVEMBRE 2010**

ATTENDU la liste des amendements budgétaires préparés par le directeur des finances et trésorier en date du 1<sup>er</sup> novembre 2010 ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de ladite liste ;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que déposée, la liste des amendements budgétaires au 1<sup>er</sup> novembre 2010; ladite liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à effectuer lesdits amendements budgétaires.

**ADOPTÉE**

**2010-11-547**

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE  
MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT POUR L'EXERCICE  
FINANCIER 2010**

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2010 de l'Office municipal d'habitation de Bromont comportent un déficit d'opérations de **QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE TROIS CENT QUARANTE-SEPT DOLLARS (494 347 \$)** ;

ATTENDU QUE le partage de ce déficit se fait à raison de quatre-vingt-dix pour cent (90%) payables par la Société d'habitation du Québec et dix pour

**1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010**

cent (10%) par la Ville de Bromont, soit un montant de **QUARANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT TRENTE-CINQ DOLLARS (49 435 \$)** ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Bromont, pour l'exercice financier 2010, soient adoptées telles que soumises.

**ADOPTÉE**

### **2010-11-548**

#### **ENGAGEMENT DE VILLE DE BROMONT ENVERS LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS À DONNER UN STATUT DE PROTECTION À L'ENSEMBLE DE LA ZONE DE CONSERVATION (MILIEU HUMIDE, RUISSEAU, BANDE RIVERAINE ET ZONE DE COMPENSATION) DU PROJET LES PRÉS VERTS**

ATTENDU QUE le projet les Prés Verts a été approuvé par le Comité consultatif d'urbanisme et le conseil municipal;

ATTENDU QUE ce projet requiert un certificat d'autorisation, car il intervient sur un milieu humide;

ATTENDU QUE le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs demande à la Ville de s'engager à donner un statut de protection à l'ensemble de la zone de conservation (milieu humide, ruisseau, bande riveraine et zone de compensation);

ATTENDU QUE la Ville de Bromont comprend l'objectif et le bien-fondé de cette approche du ministère;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder, dans un délai de 12 à 18 mois suivant l'émission du certificat d'autorisation du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, un statut de zone de conservation à la zone de conservation identifiée aux plans joints à la présente, ainsi qu'un engagement à demander à la municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi d'inclure cette nouvelle zone de conservation au schéma d'aménagement.

**1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010**

**ADOPTÉE**

**2010-11-549**

**DEMANDE DE DÉROGATION À LA TARIFICATION POUR LE  
SOUPER DE NOËL DU CLUB DE L'ÂGE D'OR QUI SE TIENDRA  
DANS LE HALL D'ENTRÉE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL**

ATTENDU QUE la mission du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (ci-après «SLCVC») est de rendre disponible à la population des activités, des événements, des fêtes et des programmes à caractère physique, sportif et culturel;

ATTENDU QUE le Club de l'âge d'or de Bromont demande au SLCVC d'utiliser gratuitement le Hall du Centre sportif et culturel en vue de son souper de Noël annuel;

ATTENDU QUE le Hall d'entrée du Centre sportif et culturel est disponible le samedi 4 décembre 2010 de 13h à minuit ;

ATTENDU QUE le Centre sportif et culturel, en tant que lieu de rassemblement, peut accueillir cette activité de courte durée;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une dérogation à la tarification pour que le Club de l'âge d'or de Bromont puisse utiliser gratuitement le Hall du Centre sportif et culturel en vue d'un souper de Noël le samedi 4 décembre 2010, dans la mesure où l'organisme assume les frais de nettoyage associés à cette activité.

**ADOPTÉE**

**2010-11-550**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PACTE RURAL POUR LA  
MISE EN VALEUR DU CIMETIÈRE ST-JOHN**

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans le cadre de la Politique nationale de la

**1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010**

ruralité, souhaite renforcer et soutenir le développement des milieux ruraux de son territoire via le programme Pacte rural;

ATTENDU QUE la municipalité régionale de conté de Brome-Missisquoi lance un appel de projets sur son territoire pour mettre en œuvre ce programme;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est éligible au fonds et souhaite présenter un projet de mise en valeur du cimetière St-John ;

ATTENDU QUE le propriétaire du cimetière St-John appuie favorablement ce projet impliquant l'amélioration de la clôture, la plantation de conifères, la relocalisation de jeunes arbres et la relocalisation d'un panneau patrimonial, totalisant un engagement de DIX-NEUF MILLES SIX CENT TREIZE DOLLARS (19 613 \$);

ATTENDU QU'il est obligatoire de joindre une résolution à la demande, faisant état des implications matérielles et financières nécessaires à la réalisation du projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à présenter, dans le cadre du programme Pacte rural, le projet de mise en valeur du cimetière St-John et, conséquemment, à agir comme répondant pour ce projet totalisant un montant de **DIX-NEUF MILLE SIX CENT TREIZE DOLLARS (19 613 \$)**.

**ADOPTÉE**

**2010-11-551**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PACTE RURAL POUR LE  
RÉAMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE SUCCURSALE DE LA  
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DANS LE SECTEUR  
D'ADAMSVILLE**

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, souhaite renforcer et soutenir le développement des milieux ruraux de son territoire via le programme Pacte rural;

ATTENDU QUE la municipalité régionale de conté de Brome-Missisquoi lance un appel de projets sur son territoire pour mettre en œuvre ce programme;

**1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est éligible au fonds et souhaite présenter un projet de réaménagement de l'ancienne succursale de la Caisse populaire Desjardins dans le secteur d'Adamsville ;

ATTENDU QUE l'acquisition et la réfection d'un tel équipement, à des fins communautaires, permettrait d'achever la mise en place d'un véritable parc de quartier à Adamsville, et ce, tout en offrant aux citoyens de ce secteur l'opportunité de tenir diverses activités structurantes et mobilisatrices, pour un investissement de **QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE SIX CENT VINGT-CINQ DOLLARS (99 625 \$)**;

ATTENDU QU'il est obligatoire de joindre une résolution à la demande, faisant état des implications matérielles et financières nécessaires à la réalisation du projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à présenter, dans le cadre du programme Pacte rural, le projet de réaménagement de l'ancienne succursale de la Caisse populaire Desjardins dans le secteur d'Adamsville et, conséquemment, à agir comme répondant pour ce projet totalisant **QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE SIX CENT VINGT-CINQ DOLLARS (99 625 \$)**.

**ADOPTÉE**

## **2010-11-552**

### **ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET MISE EN SERVICE D'UN SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION MOBILE ET PORTATIVE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie doit se conformer aux exigences de la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (CSST) pour la sécurité personnelle des pompiers ;

ATTENDU QUE le système de radiocommunication actuel et ses composantes sont désuets et que les communications radio dans certains secteurs de la Ville sont incompréhensibles ;

ATTENDU QUE le Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation numéro 023-SI-I-10, conformément à la *Loi sur les cités et villes*

**1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010**

(*L.R.Q., c. C-19*), pour la fourniture et mise en service d'un système de radiocommunication mobile et portative ;

ATTENDU QUE l'appel d'offres a été transmis à sept (7) entreprises ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue à l'ouverture des soumissions le 17 septembre 2010 :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX (EXCLUANT LES TAXES)</b>
Procom (125, boulevard Industriel, Châteauguay (Québec))	82 620,43 \$

ATTENDU QUE toutes les études et analyses ont démontré que le produit sélectionné rencontre les attentes du Service de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE l'achat du système de radiocommunication serait réparti à parts égales entre Ville de Bromont, Municipalité de Brigham et Municipalité de St-Alphonse de Granby, suivant l'entente intervenue entre ces dernières le 23 septembre 1987 ;

ATTENDU QUE de l'achat sera financé par la Ville de Bromont et remboursable par la Municipalité de Brigham et Municipalité de St-Alphonse-de-Granby mensuellement sur une période de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat pour la fourniture et mise en service d'un système de radiocommunication mobile et portative au Service de sécurité incendie, *conditionnellement à ce que la Municipalité de Brigham et la Municipalité de St-Alphonse de Granby adoptent une résolution par laquelle ils s'engagent chacune à payer le tiers de la facture et à rembourser le montant correspondant à Ville de Bromont*, au soumissionnaire conforme, soit : **QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SIX CENT VINGT DOLLARS ET QUARANTE-TROIS CENTS (82 620,43 \$)**, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à emprunter un montant n'excédant pas **QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SIX CENT VINGT DOLLARS ET QUARANTE-TROIS CENTS (82 620,43 \$)**, plus les taxes applicables, au fonds de roulement et que cette somme soit remboursée au fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans.

**1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010**

**ADOPTÉE**

**2010-11-553**

**DEMANDE AU PROGRAMME CONJOINT DE PROTECTION  
CIVILE AFIN DE FAIRE L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS  
SPÉCIALISÉS POUR LE SAUVETAGE**

ATTENDU QUE Ville de Bromont désire faire l'acquisition d'équipements spécialisés pour le sauvetage, tel que :

- ceinture de sécurité, cordages, mousquetons, casques, etc. ;
- habits d'immersion en eau froide ;
- embarcation nautique et sur glace ;
- véhicule de transport avec remorque ;
- véhicule tout terrain (mule) ;

ATTENDU QUE le coût global de ce projet incluant la formation spécialisée est de CENT QUINZE MILLE DOLLARS (115000 \$) ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont désire faire une demande auprès du programme conjoint de protection civile auprès du ministère de la Sécurité publique du Québec en vue d'obtenir une assistance financière du gouvernement fédéral pour l'acquisition d'équipements spécialisés pour le sauvetage;

ATTENDU QUE le programme conjoint de protection civile exige une résolution du conseil pour la demande du projet si celui-ci est accepté;

ATTENDU QUE le programme exige que la Ville s'engage à avancer les fonds pour le projet si celui-ci est accepté;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De faire une demande auprès du programme conjoint de protection civile auprès du ministère de la Sécurité publique du Québec en vue d'obtenir une assistance financière du gouvernement fédéral pour l'acquisition d'équipements spécialisés pour le sauvetage pour un coût global de CENT QUINZE MILLE DOLLARS (115000 \$), incluant la formation spécialisée.



**1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010**

D'autoriser le directeur du service de sécurité incendie à faire toutes les démarches nécessaires relatives audit programme.

De demander au directeur des finances et trésorier de prévoir que les sommes seront payables pour l'année 2011 lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**TRANSPORT ADAPTÉ POUR NOUS INC. - QUOTE-PART 2011**

Le sujet 7.6.1 intitulé «Transport adapté pour nous inc. - Quote-part 2011 » est reporté à une séance subséquente du Conseil.

**2010-11-554**

**AUTORISATION DONNÉE À VIDÉOTRON AFIN D'INSTALLER  
UNE ANTENNE TEMPORAIRE SUR LE LOT 4 342 201, CADASTRE  
DU QUÉBEC, PROPRIÉTÉ DE SKI BROMONT.COM SEC, ET  
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL À TITRE  
D'INTERVENANT**

ATTENDU QUE Vidéotron désire déployer son réseau 3G pour desservir, notamment, les usagers de Ville de Bromont et des alentours;

ATTENDU QUE Vidéotron désire, dans un premier temps, assurer, cette desserte en installant une antenne temporaire d'une hauteur d'environ 30 mètres;

ATTENDU QUE Vidéotron demande à Ville de Bromont d'installer une première antenne temporaire sur le lot 4 342 201, cadastre du Québec, propriété de Ski Bromont.com SEC;

ATTENDU QUE le propriétaire du site visé pour l'implantation de l'antenne est consentant à signer un bail à cet effet;

ATTENDU QU'une telle antenne peut être installée malgré toute réglementation municipale, mais que les représentants de Vidéotron désirent néanmoins obtenir une autorisation de la Ville avant d'installer les antennes visées par la présente résolution;

**1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010**

ATTENDU QUE Vidéotron et Ville de Bromont ont vécu une expérience positive lors de leur collaboration pour l'implantation du réseau de câblodistribution filaire sur une bonne partie du territoire de Bromont et que la Ville désire continuer cette collaboration pour l'implantation du réseau 3G et pour le prolongement du réseau filaire existant afin de desservir certaines parties de son territoire qui ne le sont pas présentement; constituent des portes d'entrée au territoire de la Ville, donc important en ce qui concerne l'impact visuel;

ATTENDU QU'il est nécessaire de s'assurer que l'antenne qui sera installée le soit sur une base temporaire et qu'il soit possible de la faire enlever si nécessité par un projet de mise en valeur du site;

ATTENDU QUE les membres du Conseil désirent que Ville de Bromont soit intervenante à l'acte à conclure afin d'avoir un droit de regard ;

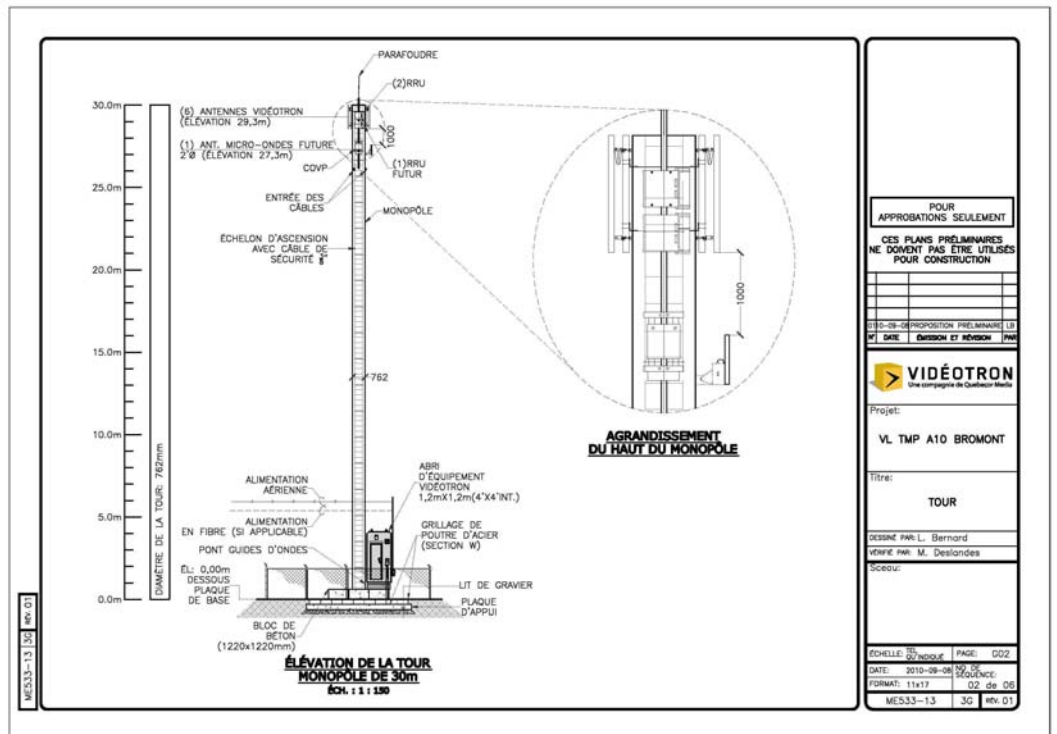
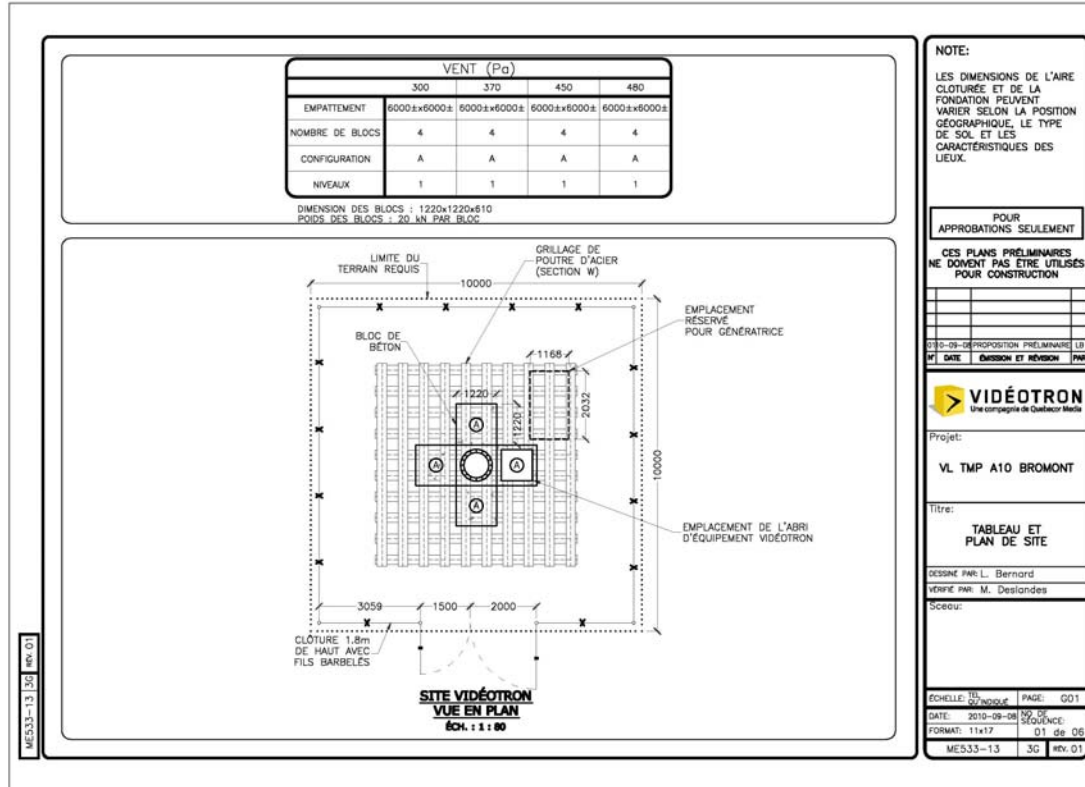
ATTENDU QUE Ville de Bromont désire pouvoir installer à ladite antenne temporaire tous les équipements nécessaires au bon fonctionnement des outils de radiocommunication de la Ville et avoir accès à ladite antenne pour installer lesdits équipements, le tout sans frais;

**IL EST PROPOSÉ MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

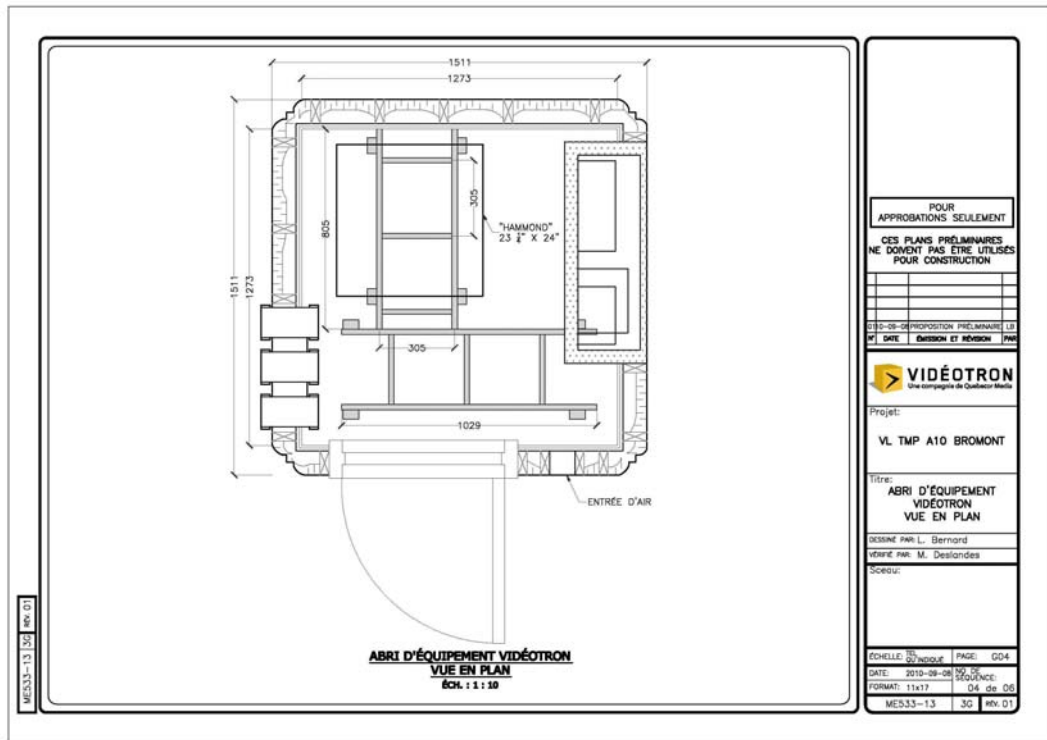
D'autoriser l'installation d'une antenne temporaire d'une hauteur d'environ 30 mètres sur le lot 4 342 201, cadastre du Québec, propriété de Ski Bromont.com SEC pour assurer la desserte du réseau sans fil de Vidéotron.

D'autoriser que cette antenne et ses accessoires aient l'apparence et la hauteur montrées aux croquis suivants :

1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010



1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010



D'assujettir cette autorisation à l'obligation que la Ville de Bromont soit cosignataire du bail l'autorisant à installer l'antenne et que ce bail comprenne les clauses suivantes :

- 1) *La présente convention entrera en vigueur lors de la signature des présentes par toutes les parties et aura une durée d'un an, avec une (1) option de renouvellement d'un an aux mêmes termes et conditions que la présente incluant le Loyer. Une option de renouvellement sera réputée exercée, sauf si une partie, incluant Ville de Bromont, avise les autres de son intention de ne pas renouveler le bail au moins 30 jours avant la date d'expiration du premier terme d'un an. En cas de non-renouvellement du Bail, Vidéotron devra enlever l'équipement des Lieux loués avant la fin du terme alors en cours. En cas de défaut par Vidéotron d'enlever son équipement des Lieux loués à l'intérieur du délai prévu ci-devant, l'une ou l'autre des autres parties pourra procéder à l'enlèvement dudit équipement aux frais de Vidéotron, cette dernière mandatant le propriétaire et Ville de Bromont comme mandataire pour procéder à cet enlèvement.*
  
- 2) *Le présent bail prendra fin sans aucune possibilité de reconduction tacite à la fin de son renouvellement. Pour la conclusion d'un nouveau bail entre les parties à la fin du renouvellement ou de tout autre bail liant les parties, Ville de Bromont doit être signataire et être avisée au moins 30 jours avant la date d'expiration du terme du renouvellement ou de la conclusion d'un nouveau bail.*

**1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010**

- 3) *Vidéotron permet à Ville de Bromont d'installer sur l'antenne temporaire tous les équipements nécessaires au bon fonctionnement des outils de radiocommunication de la Ville et avoir accès à ladite antenne pour installer lesdits équipements, le tout sans frais.*

D'autoriser le greffier par intérim ou le greffier adjoint à signer pour et au nom de Ville de Bromont le bail pour l'antenne projetée.

D'informer Vidéotron que la présente autorisation ne vise qu'une antenne temporaire.

De réitérer à Vidéotron que la Ville désire discuter avec eux de l'extension du réseau filaire de Vidéotron afin d'assurer la desserte de certaines parties du territoire de la Ville.

**ADOPTÉE**

**2010-11-555**

**ACHAT DES LOTS 4 573 267, 4 573 269 ET 4 573 270, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, CHEMIN DE GASPÉ, EN RAISON DE SA RÉFECTION, ET CESSION D'UNE SERVITUDE POUR LE PASSAGE D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont et monsieur Robert Farr en raison des travaux de réfection du chemin de Gaspé;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ladite convention en vertu de sa résolution portant le numéro 2007-07-416;

ATTENDU QUE les travaux de réfection du chemin de Gaspé, devant la propriété de monsieur Robert Farr, furent réalisés à l'été 2007;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, monsieur Robert Farr s'est engagé à vendre les lots 4 573 267, 4 573 269 et 4 573 270, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, à Ville de Bromont;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, Ville de Bromont s'est engagée à céder une servitude pour le passage d'une conduite d'aqueduc sous le chemin de Gaspé, en faveur d'immeubles appartenant à monsieur Robert Farr;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte d'achat/servitude rédigé par Me André Robitaille, notaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE**

**1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010**

**APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont achète de monsieur Robert Farr les lots 4 573 267, 4 573 269 et 4 573 270, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant des superficies respectives de neuf cent sept mètres carrés et cinq dixièmes (907,5 m<sup>2</sup>), soixante-cinq mètres carrés et cinq dixièmes (65,5 m<sup>2</sup>) et deux cent vingt-sept mètres carrés et cinq dixièmes (227,5 m<sup>2</sup>), montrées à l'opération cadastrale en territoire rénové préparée par monsieur Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, portant sa minute 13967, dossier GBY 10-000115;

QUE Ville de Bromont cède de monsieur Robert Farr une servitude pour le passage d'une conduite d'aqueduc affectant une partie des lots 2 929 780, 4 573 267 et 4 573 270, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant des superficies respectives de cent quinze mètres carrés et cinq dixièmes (115,5 m<sup>2</sup>), soixante-quatre mètres carrés et un dixième (64,1 m<sup>2</sup>) et cinquante-neuf mètres carrés et neuf dixièmes (59,9 m<sup>2</sup>), montrées à la description technique préparée par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1443, dossier F629;

Que suivant les termes de la convention, Ville de Bromont achète les susdits lots au prorata de la valeur foncière du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipal, pour la propriété, au moment de la transaction, soit pour un montant de six cent trente-trois dollars et quatre-vingt-neuf cents (633.89 \$);

D'accepter le projet d'acte d'achat/servitude soumis par Me André Robitaille, notaire;

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et le greffier par intérim ou, en son absence, le greffier adjoint, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte d'achat/servitude soumis.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

#### **DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNÉMÉRAIRES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnuméraires.

**2010-11-556**

**1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE  
ENTRE LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE  
BROMONT (CSN) ET VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre d'entente entre le syndicat des employés municipaux de Bromont (CSN) et Ville de Bromont;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice des ressources humaines, ou en son absence le greffier par intérim, à signer la lettre d'entente entre le syndicat des employés municipaux de Bromont (CSN) et Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

**2010-11-557**

**RENOUVELLEMENT DES INTENTIONS DE VILLE DE BROMONT  
ET DE VILLE DE LAC-BROME RELATIVEMENT À L'ORGANISME  
ÉCOCONSERVATION BROMONT-LAC-BROME**

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Ville de Bromont a adopté la résolution numéro 2009-03-098 intitulée « Création d'un organisme de conservation des espaces verts avec la Ville de Lac Brome » ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Ville de Lac-Brome a adopté la résolution numéro 2009-03-079 intitulée « Projet conjoint Ville de Bromont/ Ville de Lac-Brome - conservation des espaces verts » ;

ATTENDU QUE les membres des conseils municipaux des villes de Bromont et Lac-Brome, élus le 1<sup>er</sup> novembre 2009, désirent renouveler les intentions de leur ville respective dans la poursuite des objectifs fixés audit organisme lors de l'adoption des résolutions précédemment mentionnées ;

ATTENDU QUE les deux villes désirent mandater un représentant de leur appareil administratif respectif afin de poursuivre les démarches déjà entreprises ;

ATTENDU QUE les deux villes désirent contribuer monétairement pour l'élaboration de divers documents légaux et/ou comptables nécessaire au bon fonctionnement de l'organisme ;

**1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que Ville de Bromont renouvelle ses intentions relativement à la poursuite de l'organisme Écoconservation Bromont-Lac-Brome avec la Ville de Lac-Brome.

De mandater Me Jean-François D'Amour, notaire et conseiller juridique et greffier adjoint à agir au nom de Ville de Bromont lors de l'élaboration des documents légaux et comptables dudit organisme avec son homologue de Ville de Lac-Brome.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier un montant de DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (2 500 \$) et de l'affecter au paiement des frais légaux et/ou comptables nécessaires au bon fonctionnement de l'organisme.

**ADOPTÉE**

**2010-11-558**

**FÉLICITATION À MONSIEUR PIERRE PARADIS POUR SES  
TRENTE ANS À TITRE DE DÉPUTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

ATTENDU QUE Monsieur Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, fêtera ses trente ans à titre de député de l'Assemblée Nationale ;

ATTENDU QUE durant ses trente années, Monsieur Pierre Paradis a conseillé les autorités municipales quant aux démarches de Ville de Bromont auprès des divers ministères et instances gouvernementales ;

ATTENDU QUE ces démarches ont mené à la réalisation de grands projets, dont le changement de municipalité régionale de comté, la construction d'une bibliothèque municipale et scolaire et la contribution gouvernementale dans de nombreux projets d'infrastructures, notamment le boulevard de Bromont et la rue Shefford ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De féliciter Monsieur Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, pour ses trente ans à titre de député de Brome-Missisquoi.



**1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010**

De le remercier pour sa collaboration dans la réalisation de nombreux projets.

De lui offrir au nom de la communauté bromontoise nos meilleurs vœux dans la poursuite de son mandat.

**ADOPTÉE**

**2010-11-559**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PACTE RURAL POUR LA  
FÊTE DU CHOCOLAT DE BROMONT**

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, souhaite renforcer et soutenir le développement des milieux ruraux de son territoire via le programme Pacte rural;

ATTENDU QUE la municipalité régionale de conté de Brome-Missisquoi lance un appel de projets sur son territoire pour mettre en œuvre ce programme;

ATTENDU QUE La Fête du Chocolat est un évènement de grande envergure qui a su attirer plus de 400,000 visiteurs à la Ville de Bromont en 10 ans d'existence ;

ATTENDU QUE pour l'édition 2010, Ville de Bromont a offert une disponibilité financière de DOUZE MILLES DOLLARS (12 000 \$) toutes taxes incluses, et ce, conformément à la résolution numéro 2010-04-186 ;

ATTENDU QUE pour l'édition 2010, Ville de Bromont a offert un soutien en personnel et en ressources matérielles évalué à HUIT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SEPT DOLLARS ET CINQUANTE-HUIT CENTS (8 967,58\$), conformément à la résolution numéro 2010-04-186 ;

ATTENDU QU'il est obligatoire de joindre une résolution à la demande, faisant état des implications matérielles et financières nécessaires à la réalisation du projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la demande d'aide financière de La Fête du Chocolat auprès du Pacte rural pour son édition 2011.

Que les sommes nécessaires à l'appui de l'édition 2011 de La Fête du Chocolat feront l'objet de discussion lors de la préparation budgétaire 2011.

**1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010**

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 711-10-2010  
INTITULÉE « DEMANDE DE MODIFICATION – CODE DU  
TRAVAIL – FRATERNITÉ DES POLICIERS DE MIRABEL INC.  
(G4 612 S50) » DE VILLE DE MIRABEL**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de la résolution numéro 711-10-2010 intitulée « Demande de modification – code du travail – Fraternité des policiers de Mirabel inc. (G4 612 S50) » de Ville de Mirabel

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE  
MONSIEUR RÉAL BRUNELLE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la déclaration d'intérêts pécuniaires de Monsieur Réal Brunelle.

**N.M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE  
BROME-MISSISQUOI DU 17 AOÛT 2010**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 17 août 2010.

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE LA SOUS-MINISTRE ADJOINTE AU  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU  
QUÉBEC RELATIVEMENT AU TRANSFERT DES SERVICES DE  
SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA VILLE DE BROMONT**

**1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de la sous-ministre adjointe au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec relativement au transfert des services de santé et des services sociaux de la Ville de Bromont.

**N.M.**

**DÉPÔT DES RÉOLUTIONS DES MUNICIPALITÉS DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, DE STANBRIDGE EAST, DE SAINT-PIERRE-DE-VÉRONNE-À-PIKE-RIVER, DE FRELIGHSBURG, DE BOLTON-OUEST, DU VILLAGE D'ABERCORN, DU VILLAGE DE BROME, D'EAST FARNHAM, DE VILLE DE COWANSVILLE, DE LA PAROISSE DE SAINTE-SABINE, DE VILLE DE FARNHAM, DE VILLE DE DUNHAM RELATIVES À L'APPUI À VILLE DE BROMONT POUR SON TRANSFERT DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA CSSS DE LA HAUTE-YAMASKA À LA CSSS LA POMMERAIE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance des résolutions des municipalités de Saint-Ignace-de-Stanbridge, de Stanbridge East, de Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River, de Frelighsburg, de Bolton-Ouest, du Village d'Abercorn, du Village de Brome, d'East Farnham, de Ville de Cowansville, de la Paroisse de Sainte-Sabine, de Ville de Farnham, de Ville de Dunham relatives à l'appui à Ville de Bromont pour son transfert des services de santé et des services sociaux de la CSSS de la Haute-Yamaska à la CSSS La Pommeraie.

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE LES GENS D'AFFAIRES DE BROMONT RELATIVEMENT À LA CRÉATION D'UN COMITÉ TOURISME**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Les gens d'affaires de Bromont relativement à la création d'un comité tourisme.

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA CARTE DE REMERCIEMENT DES RÉSIDENTS DU 600 RUE SHEFFORD RELATIVEMENT AUX TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES EFFECTUÉS À LA SHEFFORD**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la carte de remerciement des résidents du 600 rue Shefford relativement aux travaux d'infrastructures effectués à la Shefford.

1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE LES AMIS DES SENTIERS DE  
BROMONT RELATIVEMENT À LA CONTINUITÉ DANS LE  
PARTENARIAT VISANT L'ENTRETIEN ET LE DÉVELOPPEMENT  
DU RÉSEAU DE SENTIERS MULTIFONCTIONNEL DE VILLE DE  
BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de *Les Amis des sentiers de Bromont* relativement à la continuité dans le partenariat visant l'entretien et le développement du réseau de sentiers multifonctionnel de Ville de Bromont.

**2010-11-560**

**PROPOSITION RÉITÉRER PAR VILLE DE BROMONT RELATIVE  
À LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE TRAVERSANT LE LOT  
4 437 807, CADASTRE DU QUÉBEC, PROPRIÉTÉ DE GESTIONS  
NOUAILLE-DUBOIS**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté la résolution numéro 2010-10-532 pour en venir à une entente avec Gestions Nouaille-Dubois, laquelle résolution fait suite à une lettre envoyée par Gestions Nouaille-Dubois, par l'entremise de Me Michel Poirier, en date du 12 octobre 2010 ;

ATTENDU QUE Gestions Nouaille-Dubois, par l'entremise de Me Michel Poirier, a fait parvenir une lettre, en date du 25 octobre 2010, en réponse à la résolution numéro 2010-10-532, par laquelle elle soumettait une nouvelle proposition qui contient deux alternatives ;

ATTENDU QUE ladite lettre du 25 octobre 2010 fait mention que la proposition contenue à la lettre du 12 octobre 2010 est maintenant caduque ;

ATTENDU QUE Gestions Nouaille-Dubois, par l'entremise de Me Michel Poirier, a fait parvenir une lettre en date du 1<sup>er</sup> novembre 2010 à l'effet qu'elle n'a pas l'intention de céder de gré à gré la voie d'accès donnant accès à la piste multifonctionnelle ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le Conseil réitère sa position telle qu'adoptée à la résolution 2010-10-532 ;

**1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010**

**ADOPTÉE**

**2010-11-561**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE  
AVEC LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX  
CONCERNANT L'ÉQUITÉ SALARIALE**

ATTENDU QUE selon la lettre d'entente intégrée à la convention collective des employés municipaux de Ville de Bromont, il était prévu de réaliser l'équité interne au plus tard le 31 décembre 2010 ;

ATTENDU QU'un comité a revu toutes les descriptions de tâches et évalué tous les postes, tout conforme à l'obligation de procéder et de maintenir l'équité salariale ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la lettre d'entente ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la lettre d'entente et autoriser madame Pauline Quinlan, mairesse et madame Marie-Jérôme Hanoul, directrice des ressources humaines, à signer ladite lettre d'entente.

D'adopter la nouvelle grille salariale, telle que déposée.

De procéder au paiement rétroactif au 1er janvier 2010, selon les spécifications reprises dans la lettre d'entente.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à effectuer les opérations nécessaires à la réalisation des présentes.

**ADOPTÉE**

**2010-11-562**

**MANDAT DE PROCÉDER À L'ENREGISTREMENT DU SLOGAN  
THÉMATIQUE « PRENDRE LE TEMPS »**

**1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010**

ATTENDU QUE Ville de Bromont, par son bureau d'accueil touristique, a développé des outils promotionnels en lien avec le slogan thématique « Prendre le temps » ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire procéder à l'enregistrement du slogan thématique « Prendre le temps » ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De mandater le service du greffe afin de procéder à l'enregistrement du slogan thématique « Prendre le temps ».

**ADOPTÉE**

**2010-11-563**

**FÉLICITATIONS À MONSIEUR JEAN-MARC POIRIER POUR SON  
PRIX ARGENT REMPORTE LORS DES PRIX AZIMUT**

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Marc Poirier, du bureau d'accueil touristique à remporter le prix argent pour son concept promotionnel en lien avec la thématique « Prendre le temps » lors de la remise des prix Azimut, laquelle se tenait du 20 au 22 octobre au Centre des congrès de Rimouski dans le cadre des Journées annuelles de l'accueil touristique ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De féliciter Monsieur Jean-Marc Poirier pour son prix reçu lors de la remise des prix Azimut, et ce, pour son concept promotionnel en lien avec la thématique « Prendre le temps ».

**ADOPTÉE**

**N.M**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

-Monsieur Yves Gosselin questionne les membres du Conseil, à savoir :

**1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2010**

- Concernant le point 7.5.2, quels sont les équipements qui sont demandés dans la résolution ?
- Est-ce qu'il y aura une contribution de la Ville, suite à la conclusion des études de l'UQAM pour le Lac Bromont ?

-Monsieur Côté questionne les membres du Conseil, à savoir :

- Qu'en est-il des travaux de la rue de Gaspé relativement à l'affaissement de la chaussée ?

-Monsieur Christian Larouche questionne les membres du Conseil, à savoir :

- Le citoyen demande de régler le problème d'inondation près de l'emplacement du parc prévu sur la rue des Morilles puisque l'écoulement des eaux ne se fait pas correctement. Qu'est-ce que la Ville entend faire concernant cette problématique ?

-Madame Diane Legault questionne les membres du Conseil, à savoir :

- Qu'advient-il de la demande de dérogation mineure relativement au 801 rue de Gaspé?

**2010-10-564**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉE**

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTÉRIM